

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt cinq
en exercice : 14 le sept juillet à dix-neuf heures
présents : 12 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
votants : 14 s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2025

Date d'affichage : Présents : DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe,
GUICHARD Fabienne, GABORIEAU Cédric, MORDEL Michel, CLEMENT
Christelle, LEMETAYER Dominique, AUCLAIR Thierry, GIBLAINE Jean,
TOSTIVINT Sébastien (arrivé à 19h45), LEMARCHAND Christophe.
17 juillet 2025 Absents excusés : Anne-Christine HENRY (procuration à Fabienne GUICHARD),
PERTUISEL Stéphane (pouvoir à Marie-Jeanne DESPRES)
Secrétaire : GUICHARD Fabienne

Approbation du compte rendu du 16 juin 2025

Le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2025 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

N° 2025/07/01/01 : Rentrée scolaire / Organisation de la rentrée / Répartition des frais de fonctionnement du RPI entre les 3 communes / Tarifs cantine et garderie

Madame Fabienne GUICHARD en charge des affaires scolaires présente les différents points à étudier pour la rentrée scolaire 2025- 2026, notamment la reconduction de l'emploi d'une ATSEM supplémentaire, la répartition des frais de fonctionnement du RPI entre les communes de Languédias, Trédias et Mégrit et les tarifs de la cantine et de la garderie.

- **Les effectifs**

Les effectifs actuels en juin 2025 : 126 élèves scolarisés sur le RPI

Répartition par classe :

TPS-PS	MS	GS-CP	CP-CE1	CE2-CM1	CM1-CM2
17	21	21 (13+8)	21 (7+14)	23 (14+9)	23 (10+13)
M. Courtois	E. Goubil	T. Blanchet	T. Rebours	M-J Després	L. Vivier

Les effectifs prévus en septembre 2025 : 125 élèves scolarisés sur le RPI

Répartition par classe :

PS-MS	GS	CP-CE1	CP-CE1	CE2-CM1	CM2
28	21	7 CP + 8 CE1 = 15	7 CP + 8 CE1 = 15	13 CE2 + 13 CM1 = 26	19
M. Courtois	E. Goubil	Yulizh Guillou	T. Rebours	M-J Després	L. Vivier

Les effectifs sont stables, la 6^{ème} classe est maintenue.

- **Demande de maintien de l'ATSEM supplémentaire**

Pour la prise en charge des 28 enfants en PS-MS, les professeurs des écoles ont demandé le maintien de l'Atsem supplémentaire 3H00 le matin, afin que les élèves commencent le cycle scolaire dans de bonnes conditions.

Le coût estimé s'élève à 7 904.76 € (rémunération) + 942 € (remboursement frais véhicule) à diviser par les 3 communes.

- **Proposition d'augmentation des tarifs de cantine.**

En accord avec les autres communes du RPI, il est proposé d'augmenter le tarif de la cantine de 2,95 € à 3,05 € (Il n'y a pas eu d'augmentation en 2024-2025) et de maintenir les horaires et les tarifs de la garderie : 1.10 € le matin / 1,30 € le soir + 5 € par ¼ d'heure en cas de dépassement d'horaire.

Pour rappel, le coût de l'assiette (uniquement le prix des denrées alimentaires) s'est élevé à 2.58 € en 2024.

- **Répartition des frais du RPI**

Madame GUICHARD précise que l'estimation des coûts des frais de personnel du RPI pour 2024-2025 s'élève à 25 554 € et celui du transport des élèves sur les 3 sites, facturé par Trédias est de 3 536 € par commune.

L'assemblée, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable au maintien de l'ATSEM supplémentaire pour 2025 – 2026 et accepte la prise en charge financière à hauteur de 1/3 par chaque commune du RPI
- Accepte la prise en charge des frais du RPI à hauteur de 1/3 pour les 3 communes
- Emet un avis favorable à l'augmentation du prix du prix de la cantine à hauteur de 3.05 € le repas enfant. Le repas adulte est maintenu à 5,75 €

N° 2025/07/01/02 : Multiservices crêperie – bail dérogatoire / montant du loyer

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération du 16 juin à ce sujet :

- Accord sur la demande de location uniquement de la partie commerciale, sans le logement, afin de maintenir une activité « restauration » sur la commune.
- Accord sur la demande de Mmes Céline et Virginie BARROIN-LAGORCE pour la signature d'un bail dérogatoire pour cette nouvelle activité.

L'assemblée, après avoir visité le bâtiment (habitation et partie commerciale), émet un avis favorable à la signature d'un bail dérogatoire avec Mmes Céline et Virginie BARROIN-LAGORCE pour un an pour un loyer mensuel de 250 € H.T. (350 € - 100 €).

N° 2025/07/01/03 : Point sur les travaux de voirie définitive au Domaine des Clos

M. Mickaël HAQUIN fait un point sur les travaux en cours au Domaine des Clos. Une réunion de chantier a lieu tous les jeudis à 14h en présence de la commission des travaux, du cabinet Infraconcept du SDE 22 et des entreprises (STE Armor de Taden et EVEN TP de Pleurtuit).

Les travaux ont commencé le 27 juin et doivent être terminés début août pour la partie voirie. Les aménagements paysagers seront réalisés en octobre / novembre.

N° 2025/07/01/04 : Questions diverses

- **Visite de l'atelier communal**

L'assemblée est invitée à visiter l'atelier communal après les travaux d'extension (création d'un bloc sanitaires et d'un bureau) à l'issue de cette réunion.

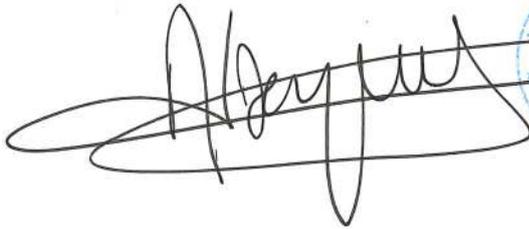
- Repas offert aux personnes de 68 ans et plus

Il aura lieu le dimanche 5 octobre 2025

- Randonnées pédestres

La commune va intégrer l'association des randonneurs qui organise des randonnées pédestres chaque 1^{er} dimanche du mois sur les 10 communes du pays de Plélan-Le Petit. Trois circuits seront proposés (5, 8 ou 12 kms). Mégrit recevra les marcheurs le dimanche 7 décembre au départ de la Murette.
Ce sera également l'occasion de proposer des évènements en faveur du téléthon.

La Présidente
Marie-Jeanne DESPRÉS



La Secrétaire
Fabienne GUICHARD

